



## **Monde virtuel, impacts réels**

**La prévention, la sensibilisation et l'éducation comme moyens de lutte**

Mémoire présenté à la  
Commission des institutions

par  
Cathy Tétreault, directrice générale  
Centre Cyber-aide

22 septembre 2015

## **PRÉAMBULE**

Le Centre Cyber-Aide a été convoqué à titre d'expert pour présenter sa position quant au Projet de loi 59 en fonction des vulnérabilités de sa clientèle.

Considérant la collaboration en cours avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale dans l'élaboration d'un « Guide d'intervention pour une utilisation saine et sécuritaire des TIC, incluant les jeux de console en ligne et hors ligne, pour les personnes présentant un trouble du spectre autistique », le Centre Cyber-Aide tenait à ce que les préoccupations entourant ces personnes dans le contexte présent se retrouvent également dans ce mémoire.

À cet égard, notre intervention vise à renforcer la protection des personnes et prévenir la diffusion de discours haineux, violents ou intimidants. Nous estimons aussi important de palier aux nouvelles problématiques qui se développent avec Internet et les technologies de l'information auprès de nos enfants.

## **PRÉSENTATION**

Le Centre Cyber-aide fait de la sensibilisation et de la prévention à propos de la « cyberdépendance », la cybercriminalité et l'hypersexualisation. Sa directrice générale, Cathy Tétreault, est intervenante en dépendances depuis 8 ans, spécialisée dans le traitement et la prévention des jeux de hasard et d'argent ainsi que de la cyberdépendance. Madame Tétreault a présenté pas moins de 1000 ateliers et conférences à différentes clientèles dans plusieurs régions du Québec.

Le Centre Cyber-aide, qu'elle a fondé, offre notamment 4 programmes de prévention et de sensibilisation aux problématiques liées aux nouvelles technologies et à la toxicomanie. Par ces programmes, l'organisme veut prévenir, informer et outiller la population en général (jeunes, parents, personnel scolaire et intervenants (es) des conséquences négatives qui peuvent découler de l'utilisation inadéquate des TIC via Internet.

Enfin, voici un résumé de la philosophie du Centre Cyber-aide : « Nous ne diabolisons pas Internet. Nous ne combattons pas la vague des nouvelles technologies. Elles sont accessibles, c'est facile et agréable de naviguer sur le net. Toutefois, les risques qui y sont liés sont bien réels et doivent être connus. Nous voulons outiller les jeunes et les adultes pour que l'utilisation d'Internet demeure ludique et constructive. »

*Centre Cyber-aide*

## **INTRODUCTION**

Le projet de loi 59 édicte la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apporte diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes.

Ce mémoire s'attarde principalement à une partie du projet de loi 59 : « Le projet de loi propose, dans les secteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, secondaire et collégial, l'ajout de pouvoirs d'enquête du ministre à l'égard de tout comportement pouvant raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou morale des élèves et des étudiants ».

## **L'ÉTAT DES LIEUX**

S'intéresser à la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence, c'est s'intéresser, notamment, aux moyens de les propager, de les diffuser. Parmi les moyens existants, nous porterons notre attention particulièrement aux technologies d'information et de communication (TIC), matière première de l'expertise du Centre Cyber-aide. Internet, les réseaux sociaux, les cellulaires, tablettes et autres sont effectivement des moyens très performants pour communiquer et aussi, conséquemment, de tenir des propos inappropriés, qu'ils soient haineux, violents ou intimidants.

Où en sont les connaissances de nos jeunes et des parents à propos de l'utilisation saine et sécuritaire des technologies d'information et de communication (TIC) via Internet? Sont-ils bien informés et prévenus de leur grande vulnérabilité face aux cybercrimes et de leurs conséquences? Quelles sont leurs différentes sources d'information concernant leurs responsabilités en tant que possible agresseur mais aussi en tant que possible victime ?

Le Centre Cyber-aide est le seul organisme à intervenir sur ces problématiques en émergence que sont la cyberdépendance et la cybercriminalité (cyberintimidation et pornographie juvénile) dans

une approche psycho-sociale. De fait, la cyberintimidation (intimidation) est un sujet d'actualité et à ce propos, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, a récemment déclaré : « Au Québec, chaque personne, peu importe son âge ou ses caractéristiques personnelles, doit pouvoir vivre dans un environnement bienveillant. Le maintien ou la création des conditions favorables à l'épanouissement des personnes est l'affaire de tous. La lutte contre l'intimidation est donc une responsabilité commune qui interpelle chaque citoyenne, chaque citoyen et chaque organisation afin que nous puissions collectivement la reconnaître, la prévenir et réagir de manière appropriée lorsque des actes répréhensibles se produisent. »<sup>1</sup>

## **MISE EN CONTEXTE**

L'ordinateur est omniprésent, le téléphone est désormais qualifié d'intelligent, internet est partout ou presque, alors comment s'étonner de la fulgurante popularité des technologies de l'information. Outre les aspects ludiques, grâce aux outils électroniques<sup>2</sup>, les jeunes peuvent aujourd'hui communiquer de plusieurs façons. Ici, les médias sociaux entrent en jeu car ils permettent aux jeunes de créer des liens entre eux.

Pour les adolescents, différents besoins peuvent être comblés par Internet :

- S'exprimer ;
- Créer un sentiment d'appartenance ;
- Développer des liens sociaux ;
- Valorisation.

Bien entendu, une relation saine, qu'elle soit en ligne ou en personne, doit toujours se faire dans le respect mutuel. Cependant, rien n'empêche l'apparition de conflits. Ces derniers existent depuis toujours entre les personnes, aussi se sont-ils transportés jusque dans l'univers virtuel.

Ainsi, l'échange de propos irrespectueux peut se transformer en cyberintimidation : on se sert

---

<sup>1</sup> Lancement du prix Ensemble contre l'intimidation : le gouvernement reconnaît l'action des citoyens et des organisations, Ministère de la Famille, le 7 avril 2015.

<sup>2</sup> Ressource développée par PREVNet, [www.prevnet.ca](http://www.prevnet.ca)

alors des outils électroniques pour troubler l'autre personne, la menacer ou la plonger dans l'embarras. On utilise, par exemple, le courriel, le téléphone cellulaire, les messages texte ou les sites Internet pour menacer, harceler, embarrasser sa cible, pour chercher à l'exclure socialement, à entacher sa réputation ou briser ses amitiés. Les moyens sont variés : le recours au dénigrement, aux insultes et aux menaces, le lancement de rumeurs, le partage d'informations personnelles, la diffusion de photos ou vidéos, etc. Dans tous les cas, il s'agit de comportements inadmissibles.

C'est d'ailleurs ce caractère public (lorsqu'on diffuse des informations) qui donne à Internet un pouvoir énorme encore mal compris et sous-estimé. En effet, les jeunes ne sont pas nécessairement pleinement conscients du caractère public d'Internet et des risques auxquels ils s'exposent. Au départ, on croit avoir droit à une discussion privée entre deux personnes alors qu'en réalité, des milliers de gens peuvent y avoir accès.

Étant donné le potentiel énorme de diffusion de masse qui découle des médias sociaux et d'Internet, il est indispensable de prendre conscience que ce n'est pas un lieu parfaitement sécuritaire. En définitive, l'intimité n'existe pas devant l'écran d'un ordinateur ou d'un téléphone cellulaire : Facebook, Instagram, Snapchat, Chat roulette, Twitter et Skype permettent aux jeunes de se connecter au monde... et au monde de se connecter à eux. Il est tout à fait possible et facile pour quelqu'un qui a de mauvaises intentions d'utiliser les images ou des informations dans le but de nuire ou de blesser une personne.

Il en va de même pour les jeux en ligne. Il est, de fait, important pour les jeunes de ne pas transmettre d'informations personnelles, même lorsqu'on a le même partenaire de jeu depuis des mois. En effet, comment savoir à qui on a réellement affaire ? Il peut s'agir, à l'autre bout de l'écran, d'un prédateur sexuel, d'un arnaqueur, etc.

## **INTERNET ET CRIMINALITÉ**

Cet « espace public » peut effectivement être occupé par des personnes aux intentions criminelles ou dont les actions conduiront à des accusations criminelles.

En matière de délinquance, les statistiques sur les tribunaux de la jeunesse au Canada<sup>3</sup> révèlent qu'en 2010-2011, 52 904 causes ont été réglées par les tribunaux de la jeunesse, dont 7 459 au Québec, ce qui place la province au troisième rang. Si des comportements répréhensibles existent dans la réalité, ils peuvent également se transposer dans le monde virtuel.

À cet égard, il faut souligner le rôle important joué par la pornographie et l'hypersexualisation de l'espace public. Il est, en effet, démontré que les adolescents agresseurs sexuels consomment du matériel pornographique dans des proportions variant entre 41 % (Zgourides, Monto, & Harris, 1997) et 53 % (Lafortune, 1997). On note, par ailleurs, que le nombre d'affaires et d'accusations de pornographie juvénile traitées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adolescents et pour adultes a augmenté au cours des cinq dernières années.

## **SUR LE TERRAIN**

Le Centre Cyber-aide se préoccupe de ces questions et son expertise est régulièrement mise à profit. Par exemple, en juin 2014, un corps policier a demandé notre intervention auprès de jeunes victimes dans le cadre d'une enquête portant sur des cas de pornographie juvénile présents dans le milieu scolaire.

Ce que l'on appelle le « sexting » (le fait, pour une jeune personne, de créer et de transmettre ou de partager avec d'autres jeunes, par l'entremise des TIC via Internet, des photos ou des vidéos à caractères sexuels) prend de l'ampleur et constitue, de fait, de la pornographie juvénile.

Bien que ce phénomène soit relativement connu, on constate que les milieux se retrouvent souvent mal outillés pour y faire face : les directions, le personnel scolaire, les parents et les intervenants sont présentement démunis face à ces questions, c'est pourquoi le Centre Cyber-aide a ajouté ce thème à ses programmes de prévention.

---

<sup>3</sup> Brennan, S. (2012). *Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse au Canada, 2010-2011. Article de Juristat*. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle.

## **PRÉVENIR OU PUNIR ?**

S'il peut être intéressant de se doter de moyens d'agir et d'intercepter les fautifs, il nous semble cependant d'abord primordial de travailler à la source.

Notre expérience terrain tend, en effet, à nous démontrer qu'il est au moins aussi vital d'informer la population, de diffuser les connaissances dans les milieux, notamment les écoles, afin que nos jeunes soient outillés pour mieux comprendre ces questions et leur permettre d'adopter, en amont, les bons comportements. Autrement, la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence pourrait tout aussi bien s'appeler la Loi concernant la punition des discours haineux et des discours incitant à la violence.

Et c'est un peu le sentiment que nous avons à la lecture des différents articles du projet de loi : l'aspect de la prévention nous semble négligé et doit pourtant, à notre avis, figurer au sommet des moyens à se donner pour atteindre nos objectifs collectifs.

## **MIEUX VAUT PRÉVENIR...**

Désigner quelqu'un afin qu'il puisse mener une enquête, pénaliser un établissement scolaire qui fera preuve de tolérance envers des comportements jugés inacceptables nous apparaissent comme des solutions qui s'imposent davantage en bout de piste, à la fin de la chaîne des actions. Pour éviter de transformer les directions d'école en hordes « d'enquêteurs », il vaut peut-être mieux accorder à la sensibilisation et l'information l'importance qu'ils méritent.

En effet, comment prévenir un comportement dont le potentiel criminel n'est même pas connu des jeunes eux-mêmes ? À titre d'exemple, le Centre Cyber-aide apprend presque quotidiennement aux jeunes que l'échange de photos à caractère sexuel par des élèves du secondaire constitue de la diffusion de pornographie juvénile. Dès lors, cette prise de conscience change la donne et nous permet de travailler concrètement à la modification des comportements par l'amélioration des connaissances.



De la même manière, les actions de sensibilisation permettent l'acquisition de compétences sociales, fournissant notamment des outils afin de dénouer les conflits, autrement que par la diffusion de propos haineux ou injurieux.

En ce sens, il est également nécessaire d'agir auprès des intervenants sociaux, des parents et des enseignants afin de les informer, compte tenu de l'influence directe qu'ils exercent sur la clientèle à risque.

Évidemment, notre champ d'expertise nous pousse à parler de sensibilisation et d'information concernant les technologies de l'information et leurs risques, mais cette nécessité d'améliorer les connaissances par des actions de sensibilisation est valable à tous les niveaux.

## **NOS ACTIONS**

Afin de bien cerner le phénomène et pouvoir mettre de l'avant les solutions appropriées, le Centre Cyber-aide a effectué plusieurs sondages et évaluations sur le terrain au fil des années. Les résultats nous apprennent que l'inquiétude des parents provenait majoritairement de leur manque d'informations et de leurs propres constats concernant l'utilisation inadéquate des TIC via Internet par leur enfant.

Nous avons donc créé des ateliers interactifs, conçus à partir de ces données, offerts aux élèves de ces mêmes classes. Avec le temps, ces ateliers ont été bonifiés par l'ajout d'un volet lié à la cyberintimidation afin de répondre aux attentes suscitées par l'adoption du projet de loi 56, *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école*.

En bref, nos ateliers interactifs de prévention à la cyberdépendance et la cybercriminalité permettent aux jeunes de faire des liens entre l'utilisation des nouvelles technologies et les relations interpersonnelles, de prendre conscience des effets de l'utilisation abusive des TIC sur la santé globale et les informent sur les risques, les crimes potentiels et la loi. Surtout, nous faisons à travers ces ateliers la promotion des bons comportements et des saines habitudes de vie.

## RECOMMANDATIONS

À la lumière de ces différents constats, nous pouvons formuler certaines recommandations aux membres de la commission :

- Avant de porter des accusations, il faut s'assurer que les jeunes ont été informés et sensibilisés à ces questions. Ils peuvent, sans le savoir, commettre un crime (par exemple, échanger à l'école des images à caractère sexuel, ce qui constitue de la pornographie juvénile).
- Les jeunes doivent être sensibilisés à leur vulnérabilité sur Internet : les informations qu'on y échange sont, pour ainsi dire, jamais complètement confidentielles.
- Il est également essentiel d'informer le milieu scolaire, les intervenants et les parents. Bien connaître ces réalités permet de prendre de meilleures décisions (quand intervenir, quand sanctionner, quand et comment soutenir, que faire des victimes, que faire des agresseurs, etc.)
- La résolution d'un crime n'apporte pas automatiquement de l'aide aux victimes. Ceux-ci sont, parfois, oubliés ou négligés dans le processus. Il faut, au contraire, leur offrir le soutien nécessaire.
- Faire la promotion de comportements sociaux à privilégier est certes primordiale. Les jeunes doivent néanmoins savoir que les gestes répréhensibles ne resteront pas impunis (Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents). En somme, un crime est un crime, qu'il soit commis sur internet ou dans la réalité. Les impacts sont, eux, toujours bien réels.

## CONCLUSION

En somme, pour renforcer la protection des personnes et prévenir la diffusion de discours haineux, violents ou intimidants, il faut notamment palier aux nouvelles problématiques qui se développent avec Internet et les technologies de l'information.

Il est important d'offrir aux jeunes des points de repères, des balises et des limites afin de les aider à se protéger des cyberprédateurs ou, pour certains, à les dissuader de le devenir. Il importe de mettre en place des structures qui permettront aux jeunes de mieux comprendre l'incidence des technologies sur leur vie au quotidien.

Transmettons à nos jeunes des valeurs de respect de soi, de respect des autres, de respect des différences, de responsabilisation. C'est grâce à ces valeurs que les jeunes sauront comment se servir de leurs connaissances. Sans se substituer à la responsabilité parentale, il est de notre devoir, croyons-nous, de constituer un éventail plus riche et plus large de stratégies visant à fournir une information pertinente et significative pour le jeune.

Que l'on cherche à intercepter ou punir les personnes qui tiennent des discours inappropriés ou adoptent des comportements répréhensibles ne doit pas nous faire oublier qu'il est possible d'agir en amont. Voilà pourquoi nous estimons essentiel de doter le milieu scolaire, les intervenants, les parents et les jeunes eux-mêmes de toutes les informations susceptibles d'améliorer leur compréhension des phénomènes et de leur permettre d'adopter les comportements attendus.

C'est encore par la prévention, la sensibilisation et l'éducation que la société fait ses progrès les plus remarquables et durables.